



Déclaration du SE-Unsa – CAPD du 31 mai 2016

Monsieur le Directeur des services,

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD

Le 30 mai 2013, deux organisations représentatives des personnels du 1^{er} degré, le Sgen-Cfdt et le SE-Unsa signaient un protocole sur des mesures catégorielles concernant les agents de l'Education Nationale.

Ce protocole actait le rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des différents corps d'enseignants et de CPE. Il actait la création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du 1^{er} degré visant à reconnaître les missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves. Il stipulait la nécessité de la convergence des taux de promotion à la hors-classe des corps cités ci-dessus.

Le SE-Unsa est fier d'avoir, par sa signature, permis aux collègues, dès la rentrée prochaine de voir cette nécessaire convergence se concrétiser pour l'ISAE qui atteint le niveau de l'ISOE du 2nd degré, 1200€ annuels.

Le ratio de hors-classe progresse également. Il sera passé de 2% en 2012 à 5% pour cette rentrée 2016. Avec une prochaine augmentation de 0,5% par an, soit bientôt 7%, l'accès à la hors-classe sera désormais la norme dans les fins de carrière des PE.

Les discussions et négociations sur le PPCR viennent de l'acter.

On peut toujours observer la partie vide du verre, même quand il se remplit... Ce n'est pas notre façon de voir les choses.

Au SE-Unsa, nous assumons notre signature. Signer des accords qui améliorent les conditions pécuniaires des collègues est une évidence. Ils nous en sont gré.

Mais le combat n'est pas fini, loin de là. Il faut maintenant que les oubliés de l'ISAE (animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...) voient également leur

rémunération s'élever à hauteur de ces 100€ mensuels. Au risque sinon de voir des pans entiers des missions dévolues à certains de nos collègues – missions essentielles – désertées car peu attractives financièrement.

A l'ordre du jour de cette CAPD, le mouvement intra-départemental.

Depuis 2 ans, vous avez fait le choix Mr le DASEN, de modifier les modalités de participation à ce mouvement. Dès lors, le SE-Unsa ainsi que les autres organisations représentatives du département vous ont alerté sur les problèmes que cela risquait de poser. Avec l'introduction des vœux géographiques, vous nous avez assuré une meilleure couverture du département et un meilleur taux de satisfaction des collègues. Or il n'en est rien, les chiffres que vous nous présentez depuis deux ans nous montrent le contraire. Rien ne s'est amélioré, pire, les collègues sont perdus dans ces nouvelles modalités bien plus contraignantes et induisant de nombreux risques :

- perdre un poste à titre définitif et se retrouver affecté sur un poste à titre provisoire.
- Se retrouver sur un poste fractionné partagé entre plusieurs villes alors que le vœu était « commune » ou plusieurs circonscriptions sur un vœu « circonscription ».
- Passer à coté de poste ajouté lors de la deuxième phase à cause de la saisie unique des vœux à la première.

Cela n'étant que quelques exemples...

Concernant les postes bloqués pour les PES, nous sommes conscients de la nécessité de trouver des supports de formation pour les stagiaires mais nous vous demandons, à minima, d'informer tous les directeurs concernés par ces blocages, en amont du mouvement, car il n'est pas normal que ceux-ci l'apprennent lors de l'ouverture du serveur.

Vous nous avez reçus à plusieurs reprises mais sur ce dossier, aucune avancée significative n'est à noter. Si vous avez accepté de recevoir les organisations syndicales en septembre prochain pour ré-ouvrir les discussions, nous ne pourrions nous contenter de réponses négatives quand les raisons que vous nous donnez sont d'ordre informatique où techniques. Les phases de mutations sont et doivent être des phases de gestion des ressources humaines, avec toute la dimension que le terme « humain » recouvre, avant d'être une gestion informatique où les limites de la technologie prennent le pouvoir

Le SE-Unsa continue à revendiquer le retour d'un mouvement à 2 phases, avec saisie de vœux et tenue d'une CAPD à chaque phase et la suppression des vœux géographiques tel que proposé actuellement.

Nous traiterons également les mutations inter-départementales par Inéat Exéat.

Si le taux de satisfaction de 23.95 % aux permutations informatisées est le plus élevé des 4 dernières années, on reste très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis... 2010.

De trop nombreux collègues se retrouvent dans des situations urgentes, et ce ne sont pas les 70 situations complémentaires débloquées lors du groupe de travail ministériel qui suffisent à améliorer la situation.

Pour les non-satisfaits, restent les demandes d'exeat-ineat qui, nous le savons, dans notre département peu attractif, ne permettront pas d'apporter une réponse positive aux nombreuses demandes.

De manière générale, il devient quasiment impossible d'obtenir une mutation vers un autre département pour un enseignant de l'Eure, célibataire, sans enfant et sans RQTH.

De plus, le SE-Unsa déplore le blocage académique entre la Seine-Maritime et l'Eure tant au niveau des titulaires que des stagiaires, notamment quand des collègues PES de Seine Maritime expriment leur souhait de rentrer dans l'Eure.

Enfin, nous profitons de cette CAPD pour attirer votre attention sur la situation des directeurs d'école ainsi que le dossier des 108H.

La Loi sur la Refondation de l'École a mis en avant la priorité faite au primaire. Dans ce cadre, un travail relatif à l'amélioration des conditions de travail des directeurs d'école s'est amorcé. Vous nous aviez reçus lors d'un groupe de travail sur ce sujet, or il s'avère aujourd'hui que ce dossier piétine, notamment sur le volet « simplification et allègement des tâches ». Qu'envisagez-vous localement pour améliorer la situation des directeurs ?

De même, un groupe de travail sur les 108h s'est réuni cette année.

Lors de cette réunion, Le SE-Unsa avait mis en avant l'alourdissement des tâches des collègues, revendiquant la reconnaissance de ces heures hors la classe et souhaitant que la remontée des heures (via de nombreux tableaux) ne soit pas systématique.

Le SE-Unsa 27 proposait que les remontées administratives de ce dispositif se fassent uniquement lors des inspections.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Une note de service départementale est elle prévue pour la rentrée 2016 ?

En conclusion, si la revalorisation des carrières progressent, nombreux restent les chantiers qui permettront l'amélioration des conditions de travail des enseignants (droit à muter, organisation du temps de travail...).

Le SE-Unsa 27 attend donc un réel travail de concertation et de dialogue avec l'administration pour tous les groupes de travail à venir et plus particulièrement celui de l'organisation du mouvement 2017.